



Agent de propreté et d'hygiène

L'agent de propreté et d'hygiène organise son chantier et réalise des prestations d'entretien manuel et mécanisé. Il exerce ses activités sous la responsabilité du chef d'équipe.

PRÉREQUIS ET ADMISSION

- Avoir validé son projet professionnel dans le secteur visé ou avoir une expérience professionnelle significative dans le secteur.
- Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés.

Avant de pouvoir vous inscrire à cette formation, vous devez au préalable contacter notre organisme de formation par [téléphone](tel:) (<https://www.irfasud.fr/centres-de-formation/>) ou via le formulaire de demande de renseignements.

Nos équipes vous accompagneront pour définir votre besoin et le mode de financement de votre formation.

Si votre projet de formation est validé, vous pourrez intégrer la formation dans les deux mois.

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Agent de propreté et d'hygiène** niveau CAP et être capable à l'issue de la formation de réaliser une prestation de nettoyage manuel et mécanisée.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Mix-learning : cette modalité pédagogique conjugue formation en présentiel et à distance selon l'organisation de la certification préparée. L'avantage ? Des classes virtuelles avec une digitalisation au service de votre apprentissage et de la montée en compétence, un gain de temps et moins de frais de déplacement !

PROGRAMME

Le programme s'articule autour de l'acquisition de 2 modules (CCP – Certificats de Compétence Professionnelle)

Bloc 1

Réaliser une prestation de nettoyage manuel et bionettoyage

- Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
- Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
- Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
- Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne

Bloc 2

Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

- Réaliser un nettoyage mécanisé
- Réaliser une remise en état mécanisée

Où se former

- Albi
- Agde
- Montpellier
- Narbonne
- Nîmes
- Perpignan
- Toulouse

Validation visée

- Bloc de compétences
- Titre professionnel de niveau 3 (niveau CAP)

Financement

- AIF
- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF
- CPF de transition
- POEI
- Pro-A
- Région Occitanie

Durée

- 434 H + 175 H de stage
- Durée Indicative Individualisée selon les besoins
- Accessible en formation continue ou alternance
- 12 mois en alternance
- Entrées séquencées tous les deux mois

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

Un bloc de compétences n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie. Cependant, le certificateur peut faire évoluer sa certification quand les conditions d'exercice des activités changent ou évoluent.

Emplois visés par la formation d'Agent de propreté et d'hygiène

- agent de nettoyage en collectivité
- agent de propreté et d'hygiène
- agent des services hospitaliers
- agent de service en entreprise de propreté
- agent de nettoyage industriel
- agent de propreté des locaux
- agent de propreté en grande surface
- agent d'entretien polyvalent

EQUIVALENCE

Le titulaire du titre professionnel APH obtient par équivalence le TFP Agent Machiniste Classique en Propreté et le TFP Agent Entretien et Rénovation en formulant sa demande auprès de la CPNE FP propreté.

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène, vous pouvez ensuite vous positionner sur la formation [CQP Chef d'Equipe.](https://www.irfasud.fr/formations/chef-equipe/)
[\(https://www.irfasud.fr/formations/chef-equipe/\)](https://www.irfasud.fr/formations/chef-equipe/)

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2023 : 83 %

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI 2023 : 70 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2023 : 89 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié/e ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

